

Dossier thématique du Snad CGT Nord – Pas de calais - Picardie

Novembre 2015

*Crise des migrants en Europe
10 points pour mieux comprendre*

Sommaire :

Edito : [10 points pour mieux Comprendre](#)

Pages 2 à 10 :

**Migrants ou réfugiés ?
Combien de migrants
et de réfugiés veulent
gagner l'Europe ? D'où
viennent-ils ? Où vont-
ils ? SCHENGEN, C'EST
QUOI ? Quelle clé de
répartition envisage
l'UE ? La France est-elle
attractive ? Quel statut la
France accorde-t-elle aux
personnes fuyant les
zones de conflit ? Quels
droits sociaux pour les
réfugiés en France ?
Combien coûte à la
France l'accueil des
réfugiés ?**

SNAD CGT INTER LILLE :
courriel : [snad-cgt-
lille@douane.finances.gouv.fr](mailto:snad-cgt-lille@douane.finances.gouv.fr)

SNAD CGT :
263 rue de Paris - Case
452 - 93514 MONTREUIL
CEDEX
Télex : 01 48 18 82 08
Fax : 01 48 59 75 63
Courriel :
douanes@cgt.fr
Site :
www.snad.cgt.fr ou
accès par l'intranet
douanier



Le petit Aylan Kurdi, 3 ans, mort noyé le 2 septembre dans le naufrage de deux embarcations transportant des Syriens, est devenu le symbole du drame des réfugiés en Europe.

Mais près de 800.000 réfugiés ou migrants économiques ont frappé à la porte de l'Union européenne depuis janvier 2015. Loin de ralentir, l'afflux massif des exilés qui fuient leur pays et tentent de gagner principalement l'Allemagne et la Grande-Bretagne, s'aggrave.

Presque chaque jour des dizaines de migrants tentent la traversée de la Méditerranée vers l'Europe depuis les côtes libyennes ou turques, pendant que des milliers de réfugiés parcourent à pied les routes vers la Hongrie, la Slovaquie ou la Croatie. Non pour y rester, mais pour gagner le sol des pays riches de l'Europe du Nord,

L'Union européenne (UE) s'est engagée début septembre à accueillir 120.000 réfugiés. La France (66,3 millions d'habitants) devrait accueillir 30.000 réfugiés sur deux ans. Soit 24.000 demandeurs d'asile dans le cadre de la répartition envisagée par l'Union européenne et 6.572 personnes que le pays a promis d'accepter en juillet.

A titre de comparaison, à la suite de la guerre d'Espagne (1936-1939), la France a accueilli 650.000 réfugiés espagnols.

C'est dans ce grave contexte, alors que des dirigeants de notre vieille Europe, multiplient les surenchères sécuritaires, hérissent leurs frontières de barrières, de murs voire de barbelés, que notre gouvernement, sous le prétexte de sécuriser la tenue prochaine de la conférence sur le climat (COP21), a décidé de réactiver les contrôles d'immigration à nos frontières communes avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, et d'y engager nos services de la Surveillance.

1. Migrants ou réfugiés ?



Les migrants africains qui fuient la pauvreté de leur pays ne bénéficient pas du même accueil que les réfugiés qui fuient la guerre ou les violences. © Photo Archives AFP

L'UE privilégie les demandeurs d'asile mais rejette pour la plupart les candidatures des migrants économiques.

Depuis ce printemps, l'Europe est confrontée à une crise inédite par son ampleur : un afflux massif de réfugiés fuyant des persécutions, notamment celles de Daesh, ou la guerre, s'ajoute à des vagues de migrants. Tous les réfugiés sont des migrants mais tous les migrants ne sont pas des réfugiés. Un migrant se déplace d'un pays vers un autre, pour des raisons économiques, climatiques ou politiques. S'il est bien difficile de faire le distinguo sur le plan humanitaire, les uns et les autres ne sont pas considérés de la même façon par l'UE et ses 28 Etats membres.

Le statut officiel de «réfugié» est défini par le droit international, en l'occurrence la Convention de Genève de 1951 et le Protocole de New York de 1967. Les pays signataires de ces textes, dont la France, considèrent comme «réfugié» toute personne qui a obtenu l'asile dans un autre pays que le sien, parce qu'elle y courait un danger de mort et était contrainte de le fuir, «craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. »

2. Combien de migrants et de réfugiés veulent gagner l'Europe ?

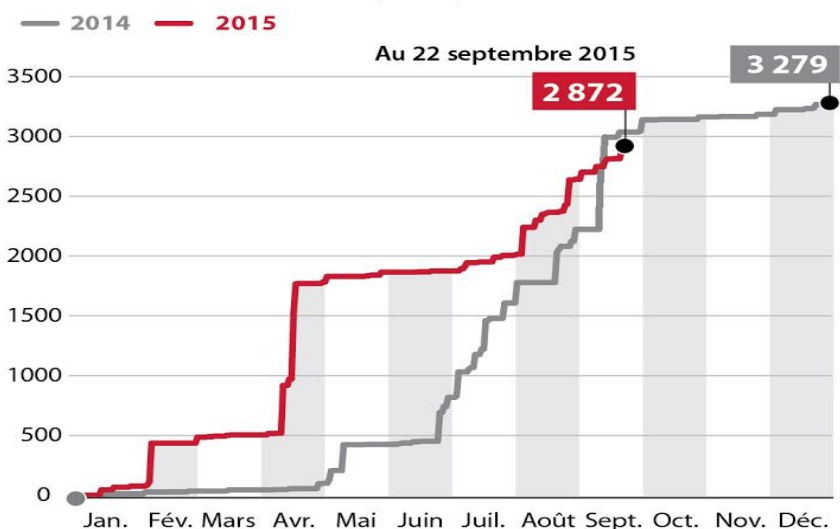


Les bateaux utilisés par les passeurs sont toujours surchargés, à tel point qu'il existe un risque de chavirage si quelques personnes se lèvent en même temps. © Photo AFP HO

Selon les derniers chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) publiés le 11 septembre, 430.000 migrants et réfugiés ont traversé la Méditerranée depuis janvier 2015, contre 230.000 l'an dernier et plus de 330.000 d'entre eux sont arrivés en Europe. Parfois au péril de leur vie : au moins 2.643 d'entre eux sont morts en essayant de franchir les frontières de l'Europe, essentiellement par la mer Méditerranée.

Les migrants morts en Méditerranée

Estimation du nombre de morts (cumul)



Note : Le décompte inclut les disparus présumés morts.

Source : Organisation internationale pour les migrations

Reuters

Des chiffres qui explosent. Selon l'agence officielle de statistiques Eurostat, environ la moitié des migrants, 213.200, ont déposé des demandes de droit d'asile au deuxième semestre 2015, soit une hausse de 85% par rapport à l'année 2014.

Au total, le chiffre global des demandes en cours d'examen s'élève à environ 592.000 fin juin, contre 365.000 un an auparavant.

3. D'où viennent-ils ?

Toutes catégories confondues, la Syrie est désormais le pays qui compte le plus de départs à l'étranger. Elle a détrôné cette année le Kosovo, qui n'occupe plus que la cinquième place. Selon Eurostat, un demandeur d'asile sur cinq est originaire du pays dirigé par le dictateur Bachar El-Assad (21%), devant l'Afghanistan (13%) et l'Albanie (8%). La guerre qui fait rage en Syrie depuis mars 2011 a fait plus de 250.000 morts et forcé plus de la moitié de la population à fuir.



Un homme porte une fillette blessée après une attaque menée par les forces du régime syrien, le 3 juin dernier au nord d'Alep© Photo AFP

On compte 8 millions de déplacés dans ce pays et 4 millions dans les pays limitrophes (Turquie, Liban, Jordanie). Un nombre croissant d'entre eux cherche à gagner l'Europe occidentale. En Italie, en revanche la plupart des migrants viennent d'Erythrée et des pays d'Afrique sub-saharienne, en passant par la Lybie.

4. Où vont-ils ?

C'est l'Allemagne qui capte le plus de demandes d'asile. Le pays dirigé par Angela Merkel qui a reçu quelque 130.000 demandes au deuxième trimestre 2015, soit 38% de l'ensemble des demandes au niveau européen, attend cette année entre 800.000 et 1 million de demandeurs d'asile. La Bavière a accueilli durant la seule première quinzaine de septembre quelque 75.000 migrants



Accueil de migrants en Allemagne. © Photo AFP

Après l'Allemagne, vient la Hongrie (15%), puis l'Autriche (8%). Avec seulement 10 millions d'habitants (la France en compte 66,3 millions), la Hongrie a déjà figuré au deuxième plan européen en 2014 pour le nombre de demandeurs d'asile par habitant, derrière la Suède : 4,3 par habitant pour une moyenne européenne de 1,2.



Interdits d'accès aux trains, plus d'un millions de migrants ont quitté Budapest à pied, le 4 septembre, pour gagner l'Autriche, à environ 175 km de là. © Photo AFP

Le rétablissement des contrôles aux frontières en Allemagne ou en Autriche, à la mi-septembre, avec la fermeture par la Hongrie de ses frontières par des barbelés, ont ralenti le flux, sans le stopper. Membre de l'UE mais pas de l'espace Schengen, la Croatie, qui demande en vain à la Serbie de la délester, a ainsi vu arriver 20.000 migrants depuis la fermeture de la frontière hongroise.

Le Danemark qui a voté, avec le soutien d'un parti de droite populiste, une réduction de moitié des allocations destinées aux réfugiés (14.792 en 2014 pour 5,6 millions d'habitants), voit arriver dans ses ports un flot grossissant de réfugiés. Le plus souvent, ils ne font que transiter pour gagner la Suède plus généreuse : depuis deux ans, Stockholm accorde automatiquement un permis de séjour aux Syriens qui déposent dans le pays leur demande d'asile.

5 - SCHENGEN, C'EST QUOI ?



Les accords de Schengen, signés en 1985, permettent la libre circulation des personnes au sein de vingt-six pays. Il s'agit de 22 pays de l'Union européenne et de la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Lichtenstein.

Au sein de l'UE, la Bulgarie, la Roumanie, Chypre et la Croatie n'en font pas partie, tout comme l'Irlande et le Royaume-Uni.

Même si les frontières intérieures ne devraient plus exister que sur le papier, les États membres ont toutefois la possibilité dérogatoire de rétablir des contrôles exceptionnels et temporaires, comme cela vient d'être le cas dans la crise des migrants, le 14 septembre.

Ils doivent être justifiés par une « menace grave pour la sécurité » ou des « défaillances graves aux frontières extérieures, susceptibles de mettre en danger le fonctionnement global de l'espace Schengen ».

Avant l'initiative de Berlin, des réintroductions temporaires de contrôles aux frontières avaient déjà eu lieu plus d'une vingtaine de fois depuis 1995.

6. Quelle clé de répartition envisage l'UE ?



Des réfugiés franchissent la frontière entre la Grèce et la Macédoine. © Photo AFP

La Commission européenne a proposé de relocaliser 160.000 réfugiés se trouvant en Hongrie, Grèce et Italie, mais les Etats membres n'ont pour l'instant trouvé l'accord que pour quelque 40.000 d'entre eux. Pour les 120.000 autres, l'UE a proposé des quotas contraignants, prenant en compte la taille de chaque pays d'accueil, l'état de son économie et les efforts déjà consentis.

La proposition qui a suscité jusqu'à présent de vives résistances, prévoit notamment l'accueil de 31.442 réfugiés par l'Allemagne, 24.031 par la France et 14.931 par l'Espagne.

De son côté, la Grande-Bretagne a annoncé son intention d'accueillir 20.000 réfugiés syriens sur cinq ans. Le gouvernement danois, hostile au système de quota européen, accueillerait, sur la base du volontariat, 1.000 réfugiés. L'Irlande qui fait partie des rares pays à voir une chance dans ces réfugiés, a rejoint volontairement le plan d'accueil européen, en acceptant d'en accueillir 2.900.

7. La France est-elle attractive ?

Non. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, qui souligne que les demandeurs d'asile et les migrants qui veulent venir en Europe cherchent d'abord à gagner la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la demande d'asile en France qui a diminué en 2014, continue sur cette tendance.

L'année dernière, l'Hexagone a refusé 77,5% des 64.811 demandes qui lui ont été adressées. Depuis le début de l'année 2015 elle a reçu 34.212 demandes, soit -1% par rapport à la même période de l'année dernière. Ce sont principalement des populations en provenance du Kosovo et de Serbie (3.176) qui demandent l'asile à la France, devant la République du Congo (2.090), le Soudan (1.737) et la Syrie (1.724).

8. Quel statut la France accorde-t-elle aux personnes fuyant les zones de conflit ?



Les 53 premiers réfugiés en provenance d'Allemagne sont arrivés en France, à Champagne-sur-Seine, en Seine-et-Marne, le 9 septembre 2015. ©

En cas de guerre, il existe en France deux types de protection : **le statut de «réfugié»** à proprement parler, qui donne droit à une carte de séjour de dix ans, et **la «protection subsidiaire»** d'un an, qui peut être accordée par transposition de règles européennes, et renouvelée, tant que les conditions pour obtenir le statut de réfugié ne sont pas remplies et que le pays n'est pas sûr.

Victimes de « violence généralisée ».

Créée dans les années 1990, alors que 800.000 personnes avaient fui la guerre en ex-Yougoslavie, **la « protection subsidiaire »** concerne ceux qui sont victimes de **«violence généralisée»**, en cas de conflit armé, sans déclarer d'engagement politique ou d'appartenance spécifique pouvant les mettre en danger.

C'est aussi le cas pour les personnes exposées à la peine de mort ou à la torture.

La France dispose en outre d'une procédure exceptionnelle : **« l'asile constitutionnel »**, qui prévoit que le statut de réfugié soit reconnu «à toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté».

Cela vaut pour les journalistes, les intellectuels, les artistes ou encore les personnes victimes de leur engagement social ou politique.

9. Quels droits sociaux pour les réfugiés en France ?



Une des cinq familles syriennes installées à Jumilhac-le-Grand et La Coquille depuis le mois de mai 2014, est originaire d'Alep où sévit la guerre civile depuis plus de quatre ans.©

Un migrant dispose à son arrivée sur le territoire de 21 jours pour constituer un dossier de demande d'asile.

Pendant l'instruction de sa demande (205 jours en moyenne en 2014), il bénéficie de 11,45 € par jour, le montant de l'allocation temporaire (324,50 €) par mois, versée par Pôle emploi, sachant qu'il n'a pas non plus le droit de travailler durant ce laps de temps.

Avant de pouvoir solliciter une autorisation provisoire de travail, le demandeur d'asile doit d'ailleurs justifier d'une durée de séjour d'1 an.

Un réfugié n'obtient l'ouverture de droits sociaux qu'après 5 ans de résidence en France.

Contrairement à ce que Nicolas Sarkozy a laissé entendre, le 10 septembre, en pointant le fait que la France «garde des allocations sociales supérieures à celles de ses partenaires de Schengen», y compris pour les migrants, il n'est pas si facile pour un réfugié d'obtenir l'ouverture de droits sociaux. Il ne pourra le faire qu'après 5 ans de résidence en France.

Par ailleurs, il existe une catégorie de migrants qui ne peuvent prétendre à ces aides sociales : ceux qui ont obtenu le statut de réfugié à l'extérieur du territoire de la France, à Malte ou en Italie, par exemple.

Ces réfugiés «sans papiers» de l'Europe peuvent néanmoins bénéficier de l'Aide médicale d'Etat (AME) ou d'un hébergement d'urgence, comme tout autre étranger en situation irrégulière.

10. Combien coûte à la France l'accueil des réfugiés ?



La France doit accueillir près de 30.000 réfugiés.©

Pour accueillir les réfugiés, la France dispose de 35.910 places disponibles en CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile). Devant l'afflux massif ces jours derniers des migrants, plus de 600 villes se sont portées volontaires, le 12 septembre, pour accueillir quelque 30.000 réfugiés et leur proposer un hébergement. Après les maires, les préfets ont à leur tour mobilisés.

Toute personne qui souhaite solliciter la protection de notre pays doit être certaine (...) de bénéficier d'un accueil, d'un hébergement et d'une prise en charge optimale. (Site du ministère de l'Intérieur)

L'Etat va doter de 1.000 euros par hébergement les communes qui créent des places pour les réfugiés, a annoncé Bernard Cazeneuve, afin que l'accueil n'occasionne pas de charge supplémentaire aux communautés locales.

Une aide complémentaire du même montant sera attribuée aux bailleurs qui acceptent de louer à une association assurant l'hébergement ou le logement de réfugiés.

Cette procédure exceptionnelle s'additionne au coût annuel des dépenses de santé CMU, AME pour demandeurs d'asile et déboutés.

Pour financer l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile en France, Manuel Valls a annoncé le déblocage de 613 millions d'euros supplémentaires d'ici à 2017.